

Décision

Générale

colonial

Décision n° 83 fixant la composition de la commission chargée d'établir le classement du concours et de présenter ses propositions pour les travaux de construction d'un abattoir à Djibouti.

n° 83

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 janvier 1953

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro
1 février 1953

TEXTE INTÉGRAL

La Commission chargée d'établir le classement du concours et de présenter ses propositions pour les travaux de construction d'un abattoir à Djibouti sera composée comme suit : Le Directeur du Service des Travaux publics.....Président Le Chef du Service des Finances..... Membre Le Chef du Service Zootechnique Le Chef de la Subdivision des Études. Le Chef de la Subdivision d'Urbanisme.....Secrétaire. Cette Commission se réunira sur la convocation de son président dans les bureaux de la Direction des Travaux publics et devra déposer ses conclusions avant le 15 février 1953 au plus tard.